

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 2924

AMENDEMENT

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
null

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	0	91 255 731
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>	0	23 700 254 <i>1 849 037</i>
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>	0	6 392 219 <i>2 855 904</i>
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	20 878 500
TOTAUX	0	142 226 704
SOLDE	-142 226 704	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	0	95 624 786
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	23 648 096
<i>dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>1 849 037</i>
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	7 068 335
<i>dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>2 855 904</i>
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	20 878 500
TOTAUX	0	147 219 717
SOLDE	-147 219 717	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de limiter la dégradation du déficit public de 4,7% du PIB dans le texte initial à 5 % du PIB, le rapporteur général de la commission des finances propose un rabot général des dépenses de l'État hors missions régaliennes et hors dépenses contraintes. Le taux de ce rabot s'élève à 0,5% pour les dépenses de personnel et les dépenses relatives au versement de prestations sociales, et à 4,65% pour les autres catégories de dépenses.

Les dépenses de la mission s'en trouvent affectées à hauteur de 142 226 704 € en AE et 147 219 717 € en CP, répartis de la façon suivante :

– 91 255 731 € en AE et 95 624 786 € en CP pour le programme 149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ;

– 23 700 254 € en AE et 23 648 096 € en CP pour le programme 206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation, dont 1 849 037 € de titre 2 en AE et en CP ;

– 6 392 219 € en AE et 7 068 335 € en CP pour le programme 215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture, dont 2 855 904 € de titre 2 en AE et en CP ;

– 20 878 500 € en AE et 20 878 500 € en CP pour le programme 381 – Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG).